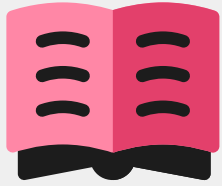


POSTS SPONSORISÉS D'INFLUENCEURS

Les bonnes pratiques en France



L'influenceur s'est engagé à créer un contenu en échange d'**une contrepartie** quelle qu'elle soit : **un paiement/une invitation/un cadeau**. Dans ce cas il convient d'indiquer la collaboration commerciale de manière explicite et instantanée.

POUR ÊTRE CLAIR

Si vous avez eu une contrepartie financière

= mention obligatoire

(comme pour les contrats de partenariat)

Si vous vous êtes engagés à créer un contenu en échange d'une contrepartie, même en nature

= mention obligatoire

(dans le cas des plateformes d'influence marketing)



Si vous n'avez pris aucun engagement à poster un contenu ET que la marque n'a aucun contrôle a priori sur votre potentiel post, ET que vous n'avez pas eu de contrepartie financière = pas de mention
(cas des relations presse où il n'y a pas d'obligation de poster)

De façon explicite :



#Sponsorisé #Publicité
#Partenariat #Collaboration

Ou mieux : utiliser les outils
Youtube / Instagram indiquant les
communications commerciales



#ad

(pas clair pour des non-anglophones)
#produitgratuit
ou « Merci à [marque] pour cette
opération » car n'est pas explicite sur
l'engagement réciproque

Et de façon instantanée :

Communiquer au début du post - Ne pas avoir à scroller - Ne pas avoir à cliquer - Ne pas avoir à regarder toute la vidéo (l'indiquer dans les premières secondes)



Ne pas oublier : s'il y a des collaborations dans certains secteurs, des règles légales encadrant les communications commerciales s'appliquent (notamment pour l'alcool, les produits financiers, la santé, les jeux d'argent et de hasard, l'automobile...
Demandez conseil à l'ARPP)



Est puni
d'un emprisonnement de deux
ans au plus et d'une amende de 300 000€
quiconque affirme faussement ou donne l'impression
qu'il n'agit pas à des fins commerciales ou se présente
faussement comme un consommateur.

Le respect de la communauté :

Au-delà de l'aspect légal,
vous devez la transparence à votre communauté qui
vous fait confiance. C'est loyal, c'est sain, c'est clair !